

Aulnay-sous-Bois,
Le 3 juin 2020

A l'attention de Monsieur Auverlot
Recteur de l'académie de Créteil
4, rue Georges Enesco
94 000 Créteil

Copie à Monsieur Chaleix
DASEN de Seine-St-Denis
8, rue Claude Bernard
93 000 Bobigny

s/c de Monsieur Stien
Principal du collège Victor-Hugo
55 rue Auguste Renoir
93 600 Aulnay-sous-Bois

Copie aux syndicats

Objet : refus d'appliquer des consignes à caractère sexiste

Monsieur le Recteur,

Dans le cadre de la reprise des cours en présentiel après deux mois et demi de fermeture de l'établissement au public, les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Victor-Hugo se sont réunis ce mardi 2 juin. C'est avec stupeur que nous avons à cette occasion entendu M. Stien, le chef d'établissement, nous faire part de la consigne suivante :

« Concernant les élèves de 4^e et de 3^e, il nous est demandé d'accueillir en priorité les garçons décrocheurs de 3^e, puis les garçons décrocheurs de 4^e, ensuite les filles décrocheuses de 3^e et enfin les filles décrocheuses de 4^e. »

Et le principal de poursuivre avec un exemple :

« Mettons qu'une fois les élèves de 6^e et de 5^e accueilli-es, il nous reste une capacité de 60 élèves ; si nous avons une liste de 65 garçons décrocheurs et 10 filles décrocheuses, il m'est demandé d'accueillir prioritairement les garçons. Nous accueillerons donc 60 garçons. »

Nous, signataires de cette lettre, refusons de cautionner cette directive sexiste. Comment est-il possible, en 2020, dans un Etat qui a déclaré « grande cause nationale » l'égalité entre les femmes et les hommes, d'entendre une telle injonction ? Allons-nous faire cours aux garçons tandis que les filles resteront à la maison au motif qu'elles sont des filles ? Notre principal nous a précisé que cette décision s'appuyait sur des données statistiques. Aucune statistique sur le décrochage comparé des garçons et des filles ne saurait

justifier qu'on retarde la prise en charge des filles décrocheuses pour donner la priorité aux garçons décrocheurs. Quelles sont les vraies raisons derrière cette directive ?

Face à nos critiques, le chef d'établissement nous a rappelé-es à notre devoir d'obéissance. De telles consignes nous semblent néanmoins inacceptables, en tant que pédagogues car elles s'opposent aux valeurs que nous cherchons à transmettre ; en tant qu'agent-es de la fonction publique dont les statuts indiquent qu'ils ou elles « [doivent] se conformer aux instructions de [leur] supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. » (article 28 de la loi de 1983).

Estimant ces deux conditions remplies, nous refusons de participer à la constitution de groupes d'élèves décrocheur-ses donnant la priorité aux garçons. Nous demandons au contraire que soit retirée cette consigne, et que soit laissé aux équipes d'enseignement et d'éducation, qui connaissent leurs élèves et leurs besoins, le soin de cibler elles-mêmes les élèves qu'elles jugent prioritaires. Si cette consigne est maintenue, nous refuserons en revanche d'assurer les cours concernés par ces mesures discriminatoires car sexistes. Nous continuerons à assurer en distanciel nos cours de 4^e et de 3^e, qui seront – il faut le préciser – ouverts à tout-es.

Veillez agréer, Monsieur le recteur, notre attachement profond au service public d'éducation,